JCB/HO

BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

DECRET N° 2015-<u>601</u>/PRES-TRANS/PM/ MESS/MFPTSS/MEF portant création d'emplois à l'Université polytechnique de Bobo-Dioulasso_a

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES, Usa if m = 00491 Alos 2015 pur de la transition

VU la Constitution;

VU la Charte de la transition;

VU le décret n°2014-001/PRES-TRANS du 18 novembre 2014 portant nomination du Premier Ministre :

VU le décret n°2014-004/PRES-TRANS du 23 novembre 2014 portant composition du Gouvernement;

VU la loi n° 025-2010/AN du 18 mai 2010 portant régime juridique applicable aux emplois des enseignants-chercheurs, des enseignants hospitalo-universitaires et des chercheurs au Burkina Faso;

VU le décret n°97-254/PRES/PM/MESSRS du 23 mai 1997 portant création de l'Université polytechnique de Bobo-Dioulasso (UPB);

VU le décret n° 2002-228/PRES/PM/MESSRS/MFB du 29 juillet 2002 portant érection de l'Université polytechnique de Bobo-Dioulasso en établissement public de l'Etat à caractère scientifique, culturel et technique (EPSCT);

VU le décret n°2011-033/PRESS/PM/MESS/MRSI/MEF/MS du 7 février 2011 portant organisation des emplois des enseignants-chercheurs, des enseignants hospitalo-universitaires et des chercheurs et réglementation des fonctions d'assistant, d'enseignants à temps plein, d'attaché de recherche et d'ingénieur de recherche;

VU le décret n°2013-1066/PRES/PM/MESS du 20 novembre 2013 portant organisation du ministère des Enseignements secondaire et supérieur;

VU les résultats de la 36° session des comités consultatifs interafricains (CCI) du Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur (CAMES) tenue du 14 au 21 juillet 2014 à Ouagadougou au Burkina Faso;

VU les résultats du 17^e concours d'agrégation de médecine humaine, pharmacie, odontostomatologie, médecine vétérinaire et productions animales, tenu du 3 au 11 novembre 2014 à Yaoundé au Cameroun;

Sur rapport du Ministre des Enseignements Secondaire et Supérieur ;

Le Conseil des Ministres de la transition entendu en sa séance du 21 janvier 2015 ;

DECRETE

- Article 1: Il est créé à l'Université polytechnique de Bobo-Dioulasso, au titre de l'année 2014 et pour le compte des inscrits sur la liste d'aptitude à la 36° session des comités consultatifs interafricains du Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur, ainsi que pour le compte des admis du 17° concours d'agrégation de médecine humaine, pharmacie, odontostomatologie, médecine vétérinaire et productions animales, vingt (20) emplois de l'enseignement supérieur répartis ainsi qu'il suit :
 - 1. <u>Un (01) emploi de professeur titulaire en Sciences naturelles-</u> <u>Agronomie à l'Institut de Développement rural (IDR).</u>
 - 2. <u>Douze (12) emplois de maîtres de conférences et de maîtres de conférences hospitalo-universitaires agrégés dont</u>:
 - Dix emplois à l'Institut supérieur des Sciences de la Santé (IN.S.SA) repartis ainsi qu'il suit:
 - deux emplois en santé publique option épidémiologie,
 - un emploi en oto-rhino-laryngologie et chirurgie cervicofaciale,
 - un emploi en stomatologie et chirurgie maxillo-faciale,
 - un emploi en orthopédie-traumatologie,
 - un emploi en médecine interne,
 - un emploi en parasitologie-mycologie,
 - un emploi en dermatologie-vénérologie,
 - un emploi en gynécologie-obstétrique,
 - un emploi en radiodiagnostic et imagerie médicale.
 - Un (01) emploi en mathématiques-Physique-chimie à l'Unité de formation et de recherche en sciences et techniques (UFR/ST).
 - Un (01) emploi en mathématiques-Physique-chimie à l'Unité de formation et de recherche en sciences juridiques, politiques, économique et de gestion (UFR/SJPEG).

- 3. <u>Sept (07) emplois de maîtres assistants et de maîtres assistants hospitalo-universitaires dont :</u>
 - Trois emplois à l'Institut supérieur des Sciences de la Santé (IN.S.SA) repartis ainsi qu'il suit:
 - un emploi en pédiatrie,
 - un emploi en anesthésie-réanimation,
 - un emploi en chirurgie générale.
 - Deux emplois à l'Institut de Développement rural (IDR) repartis ainsi qu'il suit :
 - un emploi en sciences du sol,
 - un emploi en entomologie.
 - Deux emplois à l'Unité de formation et de recherche en sciences et techniques (UFR/ST) repartis ainsi qu'il suit :
 - un emploi en informatique,
 - un emploi en physique : transfert thermique et transfert de masse.

ARTICLE 2:

Le Ministre des Enseignements Secondaire et Supérieur, le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale et le Ministre de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel du Faso.

> Ouagadougou, le 11 mai 2015

Le Premier Ministre

Yacouba Isaac ZIDA

Le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité sociale

Le Ministre des Enseignements Secondaire et Súpérieur

Augustin LOADA

Le Ministre de l'Economie et des Finances

Filiga Miche

Jean Gustave SANON